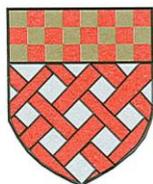


MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

14 Février 2018

Date de l'affichage

23 février 2018

Délibération n°2018.02.01



**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION :**

- **Création d'un verger partagé**

- **Rénovation du lavoir Quai  
d'Houdéot**

- **Restructuration du jardin  
public**

- **Enfouissement des réseaux de  
téléphonie au « Val au  
Bourdais »**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu les statuts de l'association régionale des petites cités de caractère,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-1 et L4221-1 et suivants,  
Vu le règlement financier de la Région Pays de la Loire,  
Vu le règlement des aides du conseil Départemental de la Mayenne

Considérant la volonté politique de développer l'attractivité des commerces, il convient de revoir l'aménagement paysager de la zone commerciale de Bel Air. Il s'agit d'une part, de refaire les massifs en bordure du parking, et d'autre part, de planter un verger partagé à proximité de la superette pour accentuer le stationnement sur cette zone avec un enrochement sur le côté pour assurer l'accès de la superette.

Considérant l'objectif de maintenir un patrimoine de qualité et toujours accueillant, il est nécessaire de rénover le lavoir situé sur le quai d'Houdéot et de restructurer le jardin public avec un fleurissement plus moderne,

Considérant que l'enfouissement de réseaux contribue à l'embellissement des hameaux situés en campagne, doit être intégré avec les autres projets,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- DE REPONDRE aux différents appels à projet du département et de la région des Pays de la Loire
- DE SOLLICITER toute subvention auprès du conseil départemental et des autres partenaires financiers, tel que le conseil régional, au meilleur taux.
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2018 en fonction des financements obtenus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

## MAIRIE DE CHAILLAND



### Date de la convocation

14 Février 2018

### Date de l'affichage

23 février 2018

### Délibération n°2018.02.02



### OBJET :

### **DETERMINATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUE AUX ASSOCIATIONS**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que toutes les associations figurant dans l'annexe ci-jointe sont reconnues d'utilité publique et qu'elles sont à jour dans leurs obligations (assemblée générale, réunions régulières, activités, situation financière saine)

Considérant que le montant de cette subvention est alloué en fonction des projets de l'association et de son activité annuelle,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DECIDE :**

- D'ATTRIBUER une subvention aux associations telles qu'elles sont déterminées dans le tableau ci-joint
- D'INSCRIRE ces crédits au Budget Primitif 2018
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut, l'adjoint en charge des finances du versement du montant des subventions allouées à chaque association.

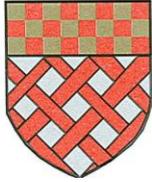
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

<b>Nom association compte 6574</b>	<b>Versement 2017</b>	<b>Demande 2018</b>	<b>Vote de la commission</b>
A.D.M.R Chailland secrétariat	2 314,00 €	2 145,00 €	2 145,00 €
A.D.M.R Chailland repas	666,00 €	1 692,50 €	1 692,50 €
AFN	200,00 €	300,00 €	200,00 €
Amicale Laïque de Chailland	800,00 €	entre 800 et 1000	800,00 €
APEL	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Arbre à livres	640,00 €	220,00 €	220,00 €
ARC THEATRE	2 350,00 €	2350+subv except	2350+ 600 exceptionnel pendant 2 ans
ARC CONCERT	500,00 €	1000 ou 1500	1 000,00 €
CAC	350,00 €	1100+frais contrôle barnum	1100+frais contrôle barnum
Chailland sur Ernée	300,00 €	400,00 €	200,00 €
chailland sports	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
chœurs Ernée Chailland	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
comité de jumelage	1 350,00 €	1 400,00 €	1 350,00 €
familles rurales	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
génération mouvement	250,00 €	250,00 €	250,00 €
GDON Communal	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Harmonie Sainte Cécile	750,00 €		750,00 €
Les amoureux de Chailland	266,00 €	600,00 €	300,00 €
Convention OGEC	48 300,00 €		48 300,00 €
Pétanque Chaillandaise	300,00 €	350 + hangar	350,00 €
petites foulées de caractère	250,00 €	250+250	250+125
société de chasse	150,00 €	150,00 €	150,00 €
truite chaillandaise	200,00 €	300,00 €	200,00 €
tesa		renouvellement syst. Info	
amicale Sapeurs Pompiers Chailland		250,00 €	250,00 €
association des PCC	2 922,90 €		300,00 €
Maisons et villages fleuris	200,00 €		200,00 €
CAUE	68,60 €	68,60 €	68,60 €
organisation 14 juillet	1 500,00 €		1 500,00 €
GDON Départemental	301,68 €		301,68 €
comice agricole	200,00 €		200,00 €
A.F.C.C.R.E (jumelage)	150,00 €	195,00 €	150,00 €
Prévention routière	115,00 €	à notre diligence	100,00 €
association randonnée pédestre	30,00 €	40,00 €	40,00 €
SPA de la Mayenne	40,00 €	388,20 €	40,00 €
Maison de l'Europe		60,00 €	60,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €		
Peintres dans la rue	700,00 €		700,00 €
Chambres des métiers et de l'artisanat		entre 100 et 1000	
UDAF 53		80,00 €	
Foire St Grégoire			100,00 €
CONVENTION Familles rurales	26 865,27 €		30 500,00 €
Convention école publique	1 500,00 €		
Subventions imprévues			2 000,00 €

<b>nom association compte 6554</b>	<b>versement 2017</b>	<b>demande 2018</b>	<b>vote de la commission</b>
SIVU des PCC		1 293,10 €	1 293,10 €
syndicat de bassin de l'Ernée		compétence comcom	

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.03**



**OBJET :**

**RENOUVELLEMENT DU  
CONTRAT D'ENTRETIEN DES  
POTEAUX INCENDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.02.07 en date du 26 Février 2013 portant sur le renouvellement du contrat d'entretien des poteaux incendie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 Décembre 2017,

Considérant l'arrivée à échéance du contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie établi avec la SUEZ, Monsieur le Maire propose de procéder à son renouvellement.

Les prestations d'entretien courant concernent les éléments suivants :

- L'inventaire des bouches et poteaux incendie existants ainsi que la réalisation d'un plan de leur situation avec repérage et numérotation.
- La vérification systématique du fonctionnement des bouches et poteaux avec mesure de débit statique et de pression dynamique, la vérification du bon fonctionnement de la purge, le graissage de la tige de manœuvre, le remplacement éventuel des joints, le contrôle d'étanchéité du clapet de pied, le remplacement de bouchons d'obturations et des clapets de pieds si nécessaire et le remplacement éventuel du capot en cas d'usure normale.
- L'élaboration d'un rapport annuel dans lequel seront consignées la liste des appareils contrôlés, les observations sur leur fonctionnement, la nature des prestations d'entretien courant réalisés, une photographie de chaque poteau, ainsi que, le cas échéant, des propositions comportant un descriptif et un devis pour des prestations à réaliser.

La commune s'engage à verser à la SUEZ une rémunération forfaitaire annuelle par prise d'incendie existante (poteau ou bouche) égale à 70 €.

La durée du contrat est fixée à cinq années, soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- DE RENOUVELER le contrat avec la SUEZ pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer le contrat.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.04**



**OBJET :**

**EMPLACEMENT DES  
CONTAINERS SEMI-ENTERRES**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

---

Considérant que la commission ordures ménagères de la Communauté de communes d'Ernée souhaite que l'ensemble des conseils municipaux délibère sur les emplacements des containers semi-enterrés,

Considérant qu'il est proposé de maintenir les emplacements actuels tout en augmentant le nombre de containers de collecte des ordures en vue de la suppression de la collecte des ordures qui interviendra dans le courant de l'année 2018,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

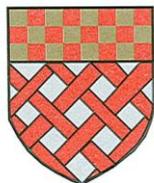
**DECIDE**

- DE MAINTENIR les points de collecte existant de la salle polyvalente, du parking du multiservice, du terrain de pétanque et au carrefour de la forge
- D'AUGMENTER la capacité de collecte des ordures ménagères en installant de nouveaux des containers semi-enterrés
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.05**



**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2017 :**

**Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

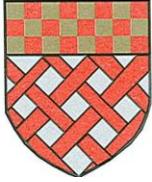
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.06**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE  
« MULTISERVICE » :  
Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Multiservice » de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

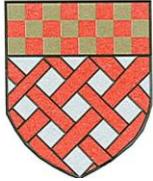
Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.07**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE  
« BOULANGERIE » :  
Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Boulangerie » de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

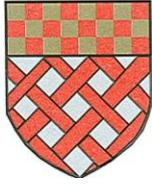
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.08**



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE  
« LOTISSEMENT Vaumorin III »  
Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Vaumorin III » de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

14 Février 2018

Date de l'affichage

23 février 2018

Délibération n°2018.02.09



OBJET :

**BUDGET ANNEXE «FOYER  
LOGEMENT »  
Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14
---

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Foyer-Logement » de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

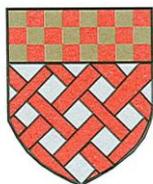
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

**Date de la convocation**

14 Février 2018

**Date de l'affichage**

23 février 2018

**Délibération n°2018.02.10**

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance



**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE  
« LOTISSEMENT Le Haut  
Claireau »  
Approbation du compte de  
gestion et du compte  
administratif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Le Haut Claireau » de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS